



Bonjour à Toutes et à Tous,

Je vous remercie de me donner l'occasion de faire un point sur les actions engagées par les autorités françaises, avec et pour les personnes handicapées, dans le cadre du plan France Relance.

Le Président Emmanuel Macron a fait du handicap une des priorités de son quinquennat.

La crise sanitaire n'a mis aucun frein à la détermination du gouvernement français à mettre en œuvre sa feuille de route dont l'objectif est de permettre à chacun, quels que soient ses différences et ses besoins, de choisir son parcours personnel, scolaire, professionnel, culturel et social.

Bien au contraire, même si certains chantiers nécessiteront plus de temps que prévu, cette crise nous indique les priorités à renforcer dans certains domaines comme l'accès aux soins, la nécessité de davantage agir pour l'adaptation de l'environnement aux personnes, la mise en accessibilité de l'information publique ou encore le besoin de soutenir les aidants.

Mais la crise a aussi agi comme un accélérateur pour la mise en place de nouvelles mesures qu'il nous faut maintenant pérenniser. C'est par exemple le cas du « 0 800 360 360 », numéro unique sur tout le territoire, que chaque personne ou proche sans solution peut mobiliser pour être accompagné par une équipe dédiée de professionnels à proximité.

Ainsi, Mon propos portera d'abord sur les principes qui guident la France dans la gestion de la crise, puis sur les mesures du plan de relance qui auront un impact direct sur les personnes en situation de handicap. Et j'aborderai en dernier lieu la feuille de route du gouvernement pour 2021 présentée le 16 novembre dernier, qui tire les enseignements de la crise sanitaire.

Les principes qui guident la politique inclusive de la France dans la gestion de cette crise

La crise que traverse l'Europe et le Monde est une épreuve pour tous.

En France, elle l'a été en particulier pour les 10 Millions de personnes en situation de handicap, ainsi que pour les 8 millions de proches aidants qui plus que jamais en période de confinement ont été mobilisés aux côtés de leurs proches. L'action du gouvernement vis-à-vis de ces concitoyens a été guidée par un certain nombre de principes fondés sur la convention internationale des droits des personnes en situation de handicap.

1. Une approche par les droits des personnes handicapées consistant à déployer des mesures de confinement et de déconfinement qui prennent en compte leurs besoins spécifiques sans pour autant être discriminantes et qui permettent un choix éclairé sur les modes de vie à adopter dans le cadre de la crise sanitaire.



2. Une élaboration de ces mesures en concertation permanente avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) et les associations du secteur du handicap.
3. Un appui et un soutien des pouvoirs publics aux initiatives mises en place par le CNCPH, tel que le lancement de la plateforme de solidarité nationale « solidaires-handicaps.fr » dont le but était de faciliter la mise en relation entre les personnes handicapées, leurs proches aidants, les professionnels et les dispositifs d'accompagnement de proximité (1500 visites par jour en moyenne pendant la période de confinement).
4. Une communication accessible et adaptée sur la crise sanitaire et les mesures déployées par les pouvoirs publics et notamment la généralisation de l'accessibilité des principales communications interministérielles.
5. Un pilotage et une coordination interministériels pour une politique inclusive de gestion de crise.

Un plan d'investissement pour tous les Français, au service de l'emploi

La construction d'une société inclusive passe par un accès réel au marché du travail des personnes en situation de handicap. Dans ce contexte, le gouvernement s'est engagé à soutenir spécifiquement ces personnes, quel que soit leur âge, dans leur accès à l'emploi.

Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise, des mesures inédites aux entreprises et aux salariés, qui continuent aujourd'hui d'être mobilisables.

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, le Premier ministre a présenté le 3 septembre un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce plan de relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes et à destination de tous les français.

Avant la crise, l'emploi des personnes handicapées était en une légère amélioration.

Fin septembre 2020, 486 755 demandeurs d'emploi handicapés étaient inscrits à Pôle emploi, soit 8% de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Le taux de chômage des personnes handicapées, autour de 16%, est toujours deux fois supérieur à la moyenne nationale.

La France a mis en place une obligation d'emploi des personnes handicapées dans le secteur public et privé, qui se traduit par un taux d'emploi à la hauteur de 6%. Ce taux peine à décoller, surtout dans le privé où seulement 3,9% des postes étaient occupés par des personnes handicapées fin 2018. Dans le public, cette proportion a atteint 5,83% en 2019.

Cependant, un « léger frémissement » avait été constaté ces derniers mois avec une baisse du nombre de demandeurs d'emploi handicapés, qui semblaient relativement épargnés par la crise.



Le premier confinement a eu un effet limité sur l'emploi des personnes handicapées.

L'État a mis en place durant la crise un dispositif de soutien au profit des ESAT. Un ESAT, c'est un établissement et service d'aide par le travail, réservé aux personnes en situation de handicap et visant leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle.

L'Etat a garanti la rémunération des 120 000 employés des ESAT. Ce qui a permis de pallier les pertes d'activité commerciale, pour un montant total de 160 millions d'euros durant huit mois – de mars à octobre 2020.

Les ESAT bénéficient aujourd'hui du plein soutien de l'État qui garantit leur pérennité et qui leur permet de s'adapter au nouveau contexte, en se transformant structurellement.

Par ailleurs, les mesures plus générales telles que la mise en place de l'activité partielle, le recours à l'arrêt maladie pour les personnes vulnérables, le développement du télétravail ou les mesures de soutien à l'activité professionnelle ont permis de limiter les effets sur l'emploi et beaucoup de travailleurs handicapés ont pu en profiter. D'ailleurs, ces mesures sont toujours d'actualité dans la situation présente.

Néanmoins, nous avons constaté un gel des recrutements et un arrêt des formations avec le confinement.

Au premier semestre, les recrutements ont globalement chuté mais les travailleurs handicapés ont été plus touchés.

Des mesures spécifiques dans le plan de relance pour l'emploi des personnes handicapées

Pour favoriser les recrutements, le gouvernement a mobilisé dans le plan de relance 100 millions d'euros pour les personnes handicapées et 15 millions pour l'emploi accompagné.

Dans le secteur privé-associatif

1- Le gouvernement s'est engagé avec le déploiement **d'aides financières incitatives** visant à limiter le coût du travail pour l'employeur qui recrute une personne en situation de handicap : 85 millions d'euros ont été débloqués pour des aides à l'embauche.

Une aide financière d'un montant maximal de 4 000 € est ainsi attribuée à chaque entreprise ou à chaque association, quelles que soient leur taille et leur structure, qui recrutent un salarié travailleur handicapé, en CDI ou CDD d'au moins 3 mois.

Ce dispositif prévu jusqu'en février 2021 a été prolongé jusqu'au 30 juin 2021.

2- Le gouvernement a mis en place **2 aides de droit commun qui sont également mobilisables pour les personnes handicapées** :

- **aide jeune** : 4 000 euros pour tout CDI ou tout CDD de plus de 3 mois aout 2020 à janvier 2021 ;
- **aide à l'apprentissage ou professionnalisation** : 5 000 ou 8 000 euros (selon âge) pour tout contrat d'apprentissage ou professionnalisation signé du 1^{er} juillet 2020 au



28 février 2021. Les objectifs sont les suivants : mieux répondre aux besoins des jeunes en situation de handicap ; sécuriser leurs parcours dans les Centres de formation d'apprentissage ; augmenter le nombre de contrats d'apprentissage de jeunes en situation de handicap. Les règles de calcul de prise en charge des coûts supplémentaires d'accès à ces centres seront réformées.

3- Le gouvernement souhaite également renforcer l'emploi accompagné.

L'objectif de ce dispositif est de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder et de se maintenir dans l'emploi par la sécurisation de leur parcours professionnel en milieu ordinaire. Le travailleur handicapé bénéficie d'un accompagnement médico-social et d'un soutien à l'insertion professionnelle. **L'employeur bénéficie également d'un accompagnement.**

Le plan de relance consacre une enveloppe de 15 millions d'euros, soit une augmentation de 50 % du budget initialement prévu. L'objectif est que 10 000 personnes soient accompagnées d'ici mi-2022.

Dans le secteur public, le gouvernement prévoit la mise en place :

- d'une expérimentation d'une durée de cinq ans ouvrant la possibilité aux personnes bénéficiant d'un contrat d'apprentissage dans le secteur public d'être titularisées dans la fonction publique.
- d'un droit pour les agents en situation de handicap à accéder à un référent handicap chargé de les accompagner tout au long de leur carrière et de coordonner les actions menées en leur faveur par leur employeur.
- des mesures pour assurer la portabilité des équipements de travail des agents en situation de handicap lors d'une mobilité.
- de mesures appropriées permettant aux agents en situation de handicap de développer un parcours professionnel et d'accéder à des fonctions de niveau supérieur.

Le gouvernement souhaite également clarifier les bénéficiaires des dérogations aux règles normales des concours et adaptation des procédures de recrutement et examens.

Des mesures spécifiques pour un transport ferroviaire plus accessible

Enfin, dans le cadre du plan de relance destiné aux transports, une enveloppe de 120 millions est prévue pour l'accessibilité des gares pour les personnes à mobilité réduite. Cette enveloppe permettra à la SNCF de maintenir cet objectif malgré le contexte économique.

Des mesures non spécifiques aux personnes handicapées

L'État a instauré un certain nombre d'aides et dispositifs, dont tous les citoyens pourraient bénéficier.

Ainsi, une aide exceptionnelle de solidarité, de 150 à 550 euros, a été versée aux foyers les plus modestes.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Comité interministériel
du handicap**

Les étudiants et jeunes en situation de précarité ont perçu par ailleurs un chèque de 200 euros et près de 95 millions d'euros ont été bloqués pour l'aide alimentaire dans le Projet de loi de finances rectificatif.

D'ici à la fin de l'année, 150 euros seront versés aux 400 000 jeunes qui touchent les aides personnalisées au logement (APL) et aux étudiants boursiers, pour les aider à traverser cette passe difficile.

Ce soutien spécifique s'ajoute à la prime de 150 euros qui sera versée à chaque personne bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), avec 100 euros supplémentaires par enfant.

Des mesures complémentaires dans le cadre du Comité interministériel du handicap du 16 novembre 2020

Le 16 novembre dernier, le Premier ministre a réuni l'ensemble de ses ministres autour de la question du handicap. C'est un évènement annuel au cours duquel chaque ministre présente le bilan de l'action de son ministère sous le prisme du handicap et sa feuille de route pour l'année suivante.

Ce comité a été l'occasion de compléter les mesures portées par le plan de relance, notamment dans le domaine de la santé.

La crise sanitaire a mis en exergue des manques ou des difficultés pour les personnes en situation de handicap, pour se soigner alors même qu'elles en ont le plus besoin.

Un travail sera donc engagé en 2021, pour accompagner les opérateurs des téléconsultations afin que celles-ci soient rendues accessibles à toutes les personnes en situation de handicap. Il s'agira également de développer des outils à destination à la fois des professionnels et des personnes elles-mêmes pour faciliter l'accès à l'information sur la santé des personnes handicapées. Il s'agira encore de déployer des lieux de soins adaptés sur l'ensemble du territoire.

La crise a pointé également le besoin d'adapter notre société pour permettre une plus grande autonomie des personnes. Un ensemble de mesures doit accélérer le virage inclusif portant sur la communication, l'habitat, l'accessibilité des lieux recevant du public, la simplification des démarches, le numérique.

Je conclurai cette brève présentation en rappelant que :

Derrière la crise que traversent la France et l'Europe, ce sont autant de drames humains qui frappent nos territoires. Face à la détresse de tous ces hommes et ces femmes, nous devons faire la preuve d'une volonté forte quant à la nécessité de bâtir une société plus inclusive. C'est cet objectif qui doit guider notre action commune.